



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 17 janvier 2024 à 9 h 15 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20240117-190

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification ainsi que le transfert budgétaire d'un poste permanent, approuvé au budget 2024, à décrire et à évaluer en un poste permanent de chef excellence organisationnelle SPL, classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$. Ce poste sera financé par le budget d'opération du Service de police à partir de la date d'engagement qui sera convenue, et ce, jusqu'au 1er avril 2024;

du code budgétaire: 40105-211110-111120;
au code budgétaire: 40101-211120-111120;

la promotion de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines de son poste de partenaire d'affaires RH principal (0005), classe 7, au poste permanent de chef excellence organisationnelle SPL, classe 9 (échelon 6), au salaire annuel de 127 291,27 \$, et ce, avec une période d'essai de 6 mois;

code budgétaire: 40101-211120-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-6291)



CE-20240117-191

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE SOUTIEN
AUX OPÉRATIONS - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES
PUBLICS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 46124, pour une banque de 900 heures sur une période maximale de 52 semaines, au poste de responsable soutien aux opérations au Service des immeubles, parcs et espaces publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-20)

CE-20240117-192

STAGE - POLICE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'employé numéro 54942 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 15 semaines, au poste de stagiaire au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-97)

CE-20240117-193

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
GAZAILLE CONSTRUCTION INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale PI-2022-0233 de Gazaille Construction inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un projet intégré composé de 20 habitations unifamiliales jumelées et 2 habitations unifamiliales isolées sur les lots 1 158 385 et 1 158 490 et sur une partie du lot 1 892 561 (lots projetés 6 552 081 à 6 552 103) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-307.

(SD-2023-6361)

CE-20240117-194

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE -
COLLECTIF AUTOUR D'UNE TASSE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Collectif autour d'une tasse (CAT) pour le versement d'une somme de 100 000 \$ pour la réalisation du projet de viabilisation de l'occupation des bâtiments patrimoniaux des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception (développement d'un pôle collectif et culturel);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1777165)
(SD-2023-5359)

À 11 h 13, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, quitte son siège.

À 11 h 37, Mme Sandra Desmeules quitte son siège.

À 11 h 42, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, reprend son siège.

À 11 h 59, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe